

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2021

Le 25 septembre 2021, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans la salle communale de St Igne en raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie imposant une distanciation physique.

Date de convocation à la séance : 15 septembre 2021

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Maxime CABADY ; Lionel FRESPECH.

Pouvoirs : Mme Evelyne ARDOUREL a donné pouvoir à Mme Yolande GIROUSSENS, M. Jean-Louis CADILHAC a donné pouvoir à Mme Cécile LAFON.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 16h32.
M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 3 juin 2021
- Délibération pour validation du rapport annuel 2020 de la communauté de communes QRG
- Point sur le contrat PEC de Brice Nonorgues, délibération sur le renouvellement du contrat.
- Examen de la location de l'ancien local du SIAEP
- Point sur la reprise des concessions en terrain commun
- Point sur le programme « adressage »
- Régime de la taxe foncière
- Point sur le projet d'ombrières à St Igne
- Application du droit des sols au 1^{er} janvier 2022.
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil du 3 juin 2021

Le procès-verbal du conseil du 3 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

Délibération pour validation du rapport annuel 2020 de la communauté de communes QRG

Le rapport annuel 2020 de la communauté de communes QRG est approuvé à l'unanimité

Point sur le contrat PEC de Brice Nonorgues, délibération sur le renouvellement du contrat.

Le contrat actuel se termine le 22 octobre 2021.

M. André Viven indique l'ensemble des travaux qui ont été réalisés grâce à ce contrat. Mme le Maire souligne les aides dont la commune bénéficierait en cas de poursuite de contrat. La discussion qui s'engage porte sur la durée de renouvellement et les perspectives à plus long terme concernant le poste.

A l'unanimité, il est décidé de reconduire le contrat PEC de Brice Nonorgues pour une durée de 9 mois.

Examen de la location de l'ancien local du SIAEP

Mme le Maire indique que le bail actuel arrive à son terme et qu'il a besoin d'être reformulé en tenant compte de l'activité professionnelle de l'occupant. Elle souligne que la Mairie a effectué des travaux importants sur ce local et propose de revaloriser le loyer actuel qui est de 50€/mois.

Après échanges, un loyer mensuel de 80€ est retenu.

Point sur la reprise des concessions en terrain commun

Mme le Maire indique que la procédure de reprise des concessions en terrain commun est désormais totalement accomplie. La reprise physique peut être réalisée sans délai. Elle est confiée à l'entreprise Serène dont le devis de 1 815€ (HT) pour 5 emplacements a été accepté.

Point sur le programme « adressage »

Les membres de la commission « adressage » ont rencontré les représentants de la Poste pour leur communiquer le résultat des leurs travaux (inventaire et dénomination des voies). La Poste est actuellement en charge de traiter ces résultats, de les intégrer dans les logiciels de géolocalisation et d'établir une première carte des voies à soumettre à la commission pour examen et correction.

Régime de la taxe foncière

La législation donne la possibilité aux communes de réduire l'abattement de taxe foncière dont bénéficient pendant deux ans les constructions neuves.

Mme le Maire propose de renoncer à cette disposition.

A l'unanimité, le Conseil décide d'appliquer les abattements de taxe foncière définis par le droit commun (exonération totale).

Point sur le projet d'ombrières à St Igne

M. Jean Coutancier fait état des difficultés rencontrées dans la poursuite de ce projet. L'architecte/conseil suggère une orientation différente du dispositif de manière à avoir une meilleure intégration paysagère mais qui réduit de 10% le potentiel de production. Par ailleurs, le devis d'Enedis sur le coût de raccordement est très significativement supérieur à celui envisagé en début d'étude.

Plusieurs questions sont posées sur l'opportunité de poursuivre le projet tant au regard de son intérêt financier que sur le fonctionnement des installations en fin de contrat ou sur les charges auxquelles la commune devra faire face en fin d'exploitation.

Mme le Maire souligne que ce projet, pour la commune, ne vise pas la rentabilité mais s'inscrit dans une démarche citoyenne pour la transition énergétique et que le recyclage des panneaux est confié à une filière d'ores et déjà installée et préfinancée par une contribution incluse dans le prix d'achat des panneaux. En revanche, la rentabilité est le problème de la SCIC MQEC qui sera opérateur du site et qui doit se prononcer sur la poursuite du projet.

En conclusion, la poursuite du projet est suspendue à la décision de la SCIC.

Application du droit des sols au 1^{er} janvier 2022.

Mme le Maire indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les services de la DDT du Tarn et Garonne n'assureront plus l'instruction des dossiers d'urbanisme qu'ils réalisent actuellement.

Elle souligne la brièveté du délai laissé aux communes pour assurer la continuité du service. Bien que cette compétence soit celle des communes, et en raison de la complexité du droit des sols, une solution est recherchée au sein de la communauté de communes. Trois pistes sont étudiées :

- Création d'un service au sein de la QRG
- Rattachement au centre instructeur nord (Caussade)
- Contractualisation avec un prestataire privé

Chacune de ces options présentent des contraintes mais toutes ont un coût significatif à prévoir dès le budget 2022 de chacune des communes de QRG. Le bureau de la communauté de communes doit prochainement arrêter sa position et faire une proposition à soumettre aux communes.

Subventions

Mme le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour ajouter à l'ordre du jour l'attribution de subventions aux associations. Le Conseil valide cette demande ;

Mme le Maire rappelle que sur un budget de 5 000€, les attributions s'élèvent à 3 545€ ;

Sont attribuées les subventions suivantes :

- CPIE – Al pays de boneta 200€
- GV Monteils (cours de gymnastique) 150€

Questions diverses

- Pour pallier le départ du médecin installé sur sa commune, le Maire de Parisot annonce la création d'un cabinet de téléconsultation au sein de la pharmacie
- Pour la fin d'année, la commission sociale organisera la confection des colis au profit des bénéficiaires déjà recensés.
- Le prochain bulletin municipal est prévu dans le courant du mois de janvier 2022.

La séance est levée à 19h11.